



Institut des Frères Maristes

Entités juridiques au service de la Famille Globale



Fraters
Maristen
Internationaal

GIER International et Fraters Maristen Internationalaal

Deux entités juridiques au service de la Famille Globale

Le 18 novembre, le Conseil général a approuvé les constitutions et statuts de deux entités juridiques internationales au service de l'Institut. Avec la création de la Corporation « GIER International » et de l'Association « Frater Maristen Internationalaal » (Frères Maristes International) s'est fait ainsi un pas du point de vue juridique pour aider la Congrégation et les Unités Administratives dans leurs différents besoins.

Depuis le début du mandat du F. Ernesto Sánchez, on a cherché et exploré diverses pistes civiles et canoniques qui permettraient à l'Institut d'agir comme une Famille Globale, avec les valeurs de communion et de solidarité. À cette fin, depuis février 2019, il s'est fait un intense travail qui a permis de :

- » Établir des stratégies générales sur les entités canoniques et civiles du Gouvernement général, présentées aux Provinciaux et Supérieurs de District en mars 2020.
- » Offrir des orientations – à la demande de certaines Unités Administratives – sur des créations, adaptations ou transformation de leurs structures civiles et/ou canoniques.
- » Préciser des critères généraux sur le gouvernement, la gestion et le patrimoine de l'Institut, lors de la communication envoyée aux Supérieurs des UA, le 10 août 2021.
- » Créer des entités juridiques internationales qui appuient la vie et la mission de l'Institut, au cours de 2021.



Après un examen attentif des documents, le Conseil a estimé que les deux entités offraient une sécurité et une couverture juridique adéquates pour aider, promouvoir, contribuer et appuyer le développement et la promotion de la mission et de la vie de l'Institut. Cela est très intéressant à deux égards. D'abord, nous comptons maintenant sur



deux entités internationales qui faciliteront le maintien et le développement des milieux de mission mariste, particulièrement ceux qui peuvent être les plus faibles. Et deuxièmement, elles aideront à l'interconnexion entre les diverses instances civiles et canoniques de l'Institut pour une plus grande efficacité et une plus grande solidarité internes.

Ses objectifs comprennent également la réponse aux besoins de formation, de solidarité, de charité, de promotion humaine intégrale, d'évangélisation et d'éducation, ainsi que la canalisation des aides ou la réception des dons, et le soutien des partenariats internes et externes. Ce sera assurément un mécanisme utile pour les besoins des organismes et des réseaux de l'Institut ou des instances régionales et interprovinciales qui ont besoin d'un certain type de couverture légale.



La Corporation GIER International opérera à partir des États-Unis.



L'Association Fraters Maristen Internationaal (Frères Maristes International) à partir des Pays Bas, avec des équipes de gestions internationales et interprovinciales qui, fondamentalement, travailleront en ligne.



Dans les prochains mois seront mis sur pied les processus d'implantation des deux entités.

Les deux institutions sont conformes aux dernières directives du Conseil général. C'est-à-dire qu'ils ont des organes de gouvernance et de gestion distincts, avec des pouvoirs réservés et des fonctions définies. Le Conseil de gouvernance des deux est le conseil général et les deux Conseils d'administration seront composés de personnes issues de différentes Unités administratives et Régions.

Les services d'accompagnement, de suivi et d'échange faciliteront les connexions et la synergie entre les écoles, les diverses œuvres apostoliques et autres milieux de mission. La plate-forme juridique aidera et rationalisera les processus d'échange, de gestion des connaissances et de conseil administratif, éducatif et missionnaire. Le soin

Entités juridiques



de nos œuvres missionnaires aura une place importante dans la vision de ces entités, offrant la base légale appropriée pour relier et soutenir la présence mariste dans tous les lieux où nous sommes présents. Elle sera également utile pour la gestion de nos actifs au service de la mission. Créées dans une perspective internationale et interprovinciale, elles aideront l'Institut à se développer et à mûrir des structures de collaboration qui facilitent la coresponsabilité, la subsidiarité, la synergie, la gestion et la gouvernance.

Les Unités Administratives, ou leurs pays respectifs, et les Régions et Réseaux de l'Institut pourront identifier les domaines d'aide, d'assistance ou de service que la Corporation GIER International ou l'Association « Fraters Maristen Internationaal » peuvent leur offrir. Ceci est particulièrement important dans des situations de faiblesse ou dans des contextes sociaux où s'unir et travailler ensemble est une nécessité pour continuer, développer et soutenir la mission mariste, l'éducation catholique et la présence mariste au niveau général. L'intégration se fait par le biais d'un protocole d'accord (MoU) ou contrat mutuel, avec beaucoup de souplesse et de facilité d'adaptation.

C'est un motif d'espérance de faire ce nouveau pas qui a été ratifié par la signature du Frère Supérieur général et du Conseil général. Les deux décisions, ainsi que les statuts, ont été symboliquement offerts lors de l'eucharistie du 19 novembre 2021, en la fête de Notre-Dame de la Providence.

Nous remercions tous ceux qui ont participé à ces démarches, dans l'une ou l'autre des étapes : les Frères Benjamin Consigli, Óscar Martín, Libardo Garzón, Carlos A. Rojas, Juan Miguel Anaya, Xavi Giné, Gregorio Linacero, Jacques Scholte, Robert Thunus, Maurice Taildeman, Patrick McNamara, Fernando Rodríguez, Carlos Vélez et Edgardo López; de même que les bureaux d'avocats et consultant respectifs.

Luis Carlos Gutiérrez, fms
Vicaire général, structures canoniques et civiles

